

DECISION DU MAIRE

OBJET : Contrat d'entretien – Tractopelle JCB 3CX

Monsieur Pierre VERICEL, Maire de Chazelles-sur-Lyon

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°200526_006 du Conseil Municipal du 26 mai 2020, déléguant à Monsieur le Maire de Chazelles-sur-Lyon l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°240326_010 du Conseil Municipal du 26 mars 2024 donnant délégation à Monsieur Le Maire pour signer les marchés et leurs avenants jusqu'au seuil de 221 000 € HT ;

Vu la consultation réalisée auprès de la société JCB LYOMAT,

Considérant la nécessité de réaliser l'entretien périodique du tractopelle JCB 3CX dans les conditions d'utilisation définies par le constructeur,

Considérant que l'offre de la société JCB LYOMAT se révèle pertinente et respectueuse du principe de bonne utilisation des deniers publics,

Décide:

- **de signer** avec la société JCB LYOMAT – CS70005 – 69491 PIERRE BENITE, un contrat d'entretien pour la tractopelle JCB 3CX pour un coût annuel de 2785 € HT, dont le financement interviendra sur les crédits inscrits au compte 61551 SERV.T.
- **de dire** que ce contrat prend effet le 15 janvier 2026, pour une durée d'un 36 mois et dans la limite de 2010 heures de fonctionnement du matériel.
- **de rendre compte** au conseil municipal de la présente décision.
- **de dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.



Fait à Chazelles-sur-Lyon, le 25 mars 2026.

Le Maire,
Pierre VERICEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200594-20260325-DM-2026-023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026
Notification : 20/03/2026